



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉQUIPEMENT RURALET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Fonds National de Développement Agro-Sylvo-Pastoral (FNDASP)

AVIS DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

SELECTION ET AGREMENT DE PRESTATAIRES PUBLICS ET PRIVÉS DE SERVICES DE CONSEIL AGRO-SYLVOPASTORAL ET HALIEUTIQUE, DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES ET DE FOURNISSEURS DE BIENS ET SERVICES POUR LE FINANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DE SUBSIDE N° SEN21004-10022 ENTRE L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT DU GOUVERNEMENT FEDERAL BELGE (ENABEL) ET LE FONDS NATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRO-SYLVOPASTORAL (FNDASP) DANS LE CADRE DU PROJET « DIFFUSION DE PRATIQUES AGROECOLOGIQUE A TRAVERS L'APPROCHE « CHAMP ÉCOLE PAYSAN » ET INSERTION PROFESSIONNELLE DE JEUNES

1. Le Fonds National de Développement Agro-Sylvo-Pastoral (FNDASP) est institué par la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP) en son article 72. Le décret N°2007-1146 du 04 octobre 2007, portant organisation et fonctionnement, précise son objet social, notamment le financement sur une base sélective des programmes de recherche, de conseil, de formation agro-sylvo-pastoral et halieutique des producteurs et d'appui institutionnel aux organisations de producteurs.

2. Le Fonds National de Développement Agro-Sylvo-Pastoral (FNDASP) a obtenu un financement de ENABEL pour contribuer à la mise en œuvre du « Projet Diffusion de pratiques agroécologique à travers l'approche « Champ École Paysan » et insertion professionnelle de jeunes » dans la zone du Sine Saloum.

3. Ainsi, le FNDASP a l'intention d'utiliser une partie de ces ressources pour effectuer des paiements prévus au titre des Marchés portant sur les prestations relatives au **Recrutement un prestataire/Entité privé et/ou public chargé de mettre en œuvre le projet de Diffusion de pratiques agroécologique à travers l'approche « Champ École Paysan » et insertion professionnelle de jeunes.**

Il est attendu du prestataire de :

- 3.1. Organiser une campagne d'information et de sensibilisation sur la promotion de l'agroécologie pour les femmes membres des groupements féminins et pour la sélection, l'installation et l'insertion des jeunes des communes ciblées ;
- 3.2. Faire un diagnostic consistant à recueillir,

documenter et capitaliser les bonnes pratiques agroécologiques et les technologies agroforestières pertinentes pour l'horticulture dans les trois régions de Fatik, Kaolack et Kaffrine

3.3. Elaborer le curriculum de formation en faisant ressortir les thématiques de formation et le calendrier de formation

3.4. Acheter et mettre à la disposition des femmes des intrants pédagogiques pour l'animation des CEP

3.5. Former les membres des GF et des jeunes au sein des CEP sur les pratiques agroécologiques de gestion durable des ressources naturelles eau, terre et plante et sur la diversification des cultures

3.6. Mettre en place le dispositif pour accompagner la maturation des projets des jeunes

3.7. Lancer les appels à proposition de projet d'installation d'entreprise agroforestière avec une approche agroécologique et sélectionner les 160 jeunes à accompagner vers l'insertion professionnelle.

3.8. Former les 160 jeunes selon l'approche GERME

3.9. Accompagner le démarrage des AGR des 160 jeunes et appuyer le financement des projets d'installation via l'intermédiation financière et commerciale.

3.10. Réaliser l'animation des CEP ;

3.11. Documenter et évaluer les bonnes pratiques en matière d'agroécologie

3.12. Rédiger les livrables attendus dans le cadre de la mise en œuvre de la prestation

3.13. Faire le suivi des indicateurs de performance de l'Action,

3.14. Faire l'évaluation et la documentation des

éléments de capitalisation des succès de l'Action en vue de sa démultiplication,

3.15. Organiser un atelier de partage et d'évaluation des résultats de l'action.

Le Prestataire, en rapport avec le FNDASP, fera la planification, la coordination et le suivi-évaluation des activités liées aux prestations qui lui sont ainsi confiées dans les présents termes de référence.

4. Par cette présente, le FNDASP lance un appel à manifestation d'intérêt pour la constitution du « **Répertoire officiel de prestataires publics et privés à consulter pour le recrutement d'un prestataire/Entité privé et/ou public chargé de mettre en œuvre le projet de Diffusion de pratiques agroécologique à travers l'approche « Champ École Paysan » et insertion professionnelle de jeunes.** »

5. Au titre de ces prestations qui s'effectuent pendant le projet qui prend fin le 30 novembre 2025, le FNDASP invite les personnes physiques ou morales (Cabinets/Bureaux d'études, institutions de Recherches agricoles, Organismes de conseil et de Formations agricoles, Agri-agences, ONG, Organisations Fâtières de Producteurs, Associations, etc.) à déposer, par lettre recommandée avec accusé de réception, un dossier de manifestation d'intérêt comprenant, les informations suivantes :

- Leur raison sociale, l'adresse complète, le numéro de téléphone, le fax et l'e-mail ;
- Le formulaire de demande d'agrément à télécharger sur le site du FNDASP (<http://www.fndasp.sn>) ou à retirer au siège social du FNDASP (cf. adresse ci-dessous) ;

- La copie du Registre du Commerce ou de l'attestation d'agrément comme prestataire de services ;

- Les qualifications techniques et Curriculum Vitae du/de leur personnel ;
- Leur référence concernant l'exécution de contrats analogues ;
- Leurs expériences spécifiques dans des missions similaires ;
- Toute autre information jugée utile.

6. Tous les dossiers doivent être présentés exclusivement en français. Ceux qui ne contiennent pas, en substance, les informations de base ci-dessus mentionnées seront considérées comme incomplets et ne seront pas traités.

7. Les manifestations d'intérêt sont à déposer en 2 exemplaires, sous pli fermé, dans une enveloppe portant au recto la mention « **manifestation d'intérêt pour Recrutement d'un prestataire/Entité privé et/ou public chargé de mettre en œuvre le projet de Diffusion de pratiques agroécologique à travers l'approche « Champ École Paysan » et insertion professionnelle de jeunes.** », au plus tard le 23 janvier 2024 à 10h 30 mn à l'adresse ci-dessous :
Direction Exécutive du Fonds National de Développement Agro-Sylvo-Pastoral (FNDASP)
Immeuble Y1G, 3ème Étage – Sicap Sacré Cœur - Keur Gorgui
Tél : +221 33 889 68 89 - Fax : +221 33 821 20 01
Email : fndasp@fndasp.sn - Site web : <http://www.fndasp.sn>